



PROGRAMMES ESSENTIEL ET ESSENTIEL PLUS DE MINI¹.

Les programmes Essentiel et Essentiel Plus de MINI sont des programmes conçus pour vous protéger contre le fardeau des obligations liées au financement de votre véhicule à la suite d'un événement imprévu.

Les couvertures comprises¹ :

- Perte d'emploi
- Invalidité
- Vie

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES.

- Offert aux personnes âgées de 17 à 71 ans
- Aucun examen ni questionnaire sur la santé n'est exigé
- Peut être résilié en tout temps
- La prime peut être ajoutée au financement du véhicule

Pour obtenir tous les renseignements concernant le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca/fr ou composez le 1 866 378-6464.

1. Les programmes Essentiel et Essentiel Plus de la Protection de prêt de MINI offrent des couvertures facultatives à participation volontaire. Les couvertures sont proposées dans le cadre de l'achat de véhicules MINI. Des conditions d'admissibilité s'appliquent. Le présent dépliant n'est pas un contrat et n'est publié qu'à titre d'information. Les programmes Essentiel et Essentiel Plus de la Protection de prêt de MINI sont soumis à des conditions, des exclusions, des limites et d'autres dispositions. Vous trouverez toutes les modalités dans la section Adhésion à l'assurance collective optionnelle et facultative. Pour en savoir plus, communiquez avec votre détaillant MINI local.

Les Programmes Essentiel et Essentiel Plus de la Protection de prêt de MINI sont souscrits par Co-operators Compagnie d'assurance-vie du Canada et administrés par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Les services de soutien, comme les adhésions, la souscription médicale et l'administration des réclamations, sont offerts par les employés de CUMIS Services Inc., une filiale de Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Pour communiquer avec Co-Operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587-8595 ou visitez le site www.cooperators.ca.

©2024 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles, marques et images afférents à MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.

MINI-LPES-B2C-0724-R3F

AVEC VOUS
À CHAQUE MOMENT.



PROTECTION DE PRÊT.

ESSENTIEL ET ESSENTIEL PLUS.

Couvertures groupées :

Vie, Invalidité et Perte d'emploi¹.

SERVICES FINANCIERS MINI





COUVERTURE PERTE D'EMPLOI¹.

Le marché du travail est instable, mais les programmes Essentiel et Essentiel Plus de MINI peuvent aider. Si vous perdez votre emploi de façon involontaire, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles, car pendant que vous cherchez un nouvel emploi, vous aurez droit à un maximum de six mensualités[†] par réclamation.

Couvertures proposées :

† **Essentiel** : jusqu'à 500 \$ par mois.

† **Essentiel Plus** : jusqu'à 1 000 \$ par mois.

LES PROGRAMMES ESSENTIEL ET ESSENTIEL PLUS DE MINI COMPRENNENT TOUTES LES COUVERTURES SUSMENTIONNÉES.

Pour obtenir tous les renseignements concernant les programmes de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca/fr ou composez le 1 866 378-6464.

COUVERTURE INVALIDITÉ¹.

L'invalidité physique et l'invalidité psychologique peuvent avoir des conséquences importantes sur votre vie.

En cas d'invalidité, les programmes Essentiel et Essentiel Plus de MINI, qui sont conçus pour vous aider à vous remettre sur pied, verseront jusqu'à six mensualités[†] par réclamation si vous étiez aux prises avec une limitation fonctionnelle, et ce, peu importe si l'incident s'est produit au travail, à la maison ou lors d'activités récréatives.

Couvertures proposées :

† **Essentiel** : jusqu'à 500 \$ par mois.

† **Essentiel Plus** : jusqu'à 1 000 \$ par mois.

COUVERTURE VIE¹.

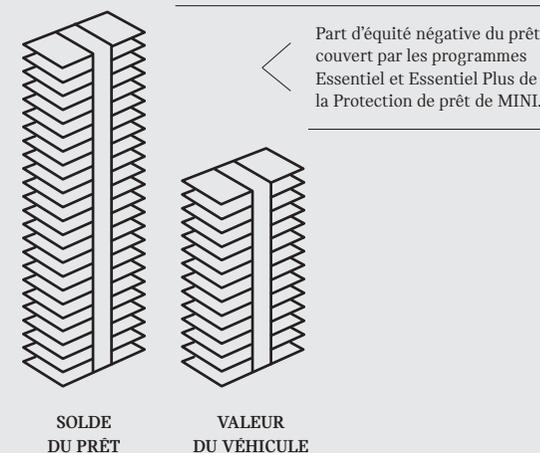
Une situation d'équité négative se produit lorsque le montant du prêt automobile est calculé comme plus élevé que la valeur du véhicule au moment de la réclamation.

Les programmes Essentiel et Essentiel Plus de la Protection de prêt de MINI aident à protéger votre famille en payant votre prêt ou en réduisant la partie négative en cas de décès, jusqu'aux montants suivants :

Essentiel : jusqu'à 10 000 \$.

Essentiel Plus : jusqu'à 20 000 \$.

VOICI UNE EXPLICATION SIMPLE :



Inclus dans la couverture Vie de MINI, les programmes Essentiel et Essentiel Plus de la Protection de prêt payent votre prêt ou en réduisent l'équité négative si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale (également appelé « règlement anticipé »).